

Livret pour les professionnels de santé

L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE (EPP)

Un entretien de prévention pour les femmes
enceintes et futurs parents



Vous êtes formé à l'entretien prénatal précoce

Comment dérouler l'entretien avec votre patiente ou le couple ?

Le style est propre à chaque professionnel, mais l'entretien devrait vous permettre de mieux connaître les besoins des parents, de recueillir leurs attentes et de leur apporter des informations pertinentes permettant d'éclairer leurs choix.

Cet entretien constitue un point d'ancrage d'une relation de confiance personnalisée, permettant, si besoin, l'activation d'autres professionnels.

Il convient de créer le climat d'une écoute active et empathique adaptée au rythme de chacun.

Afin de vous permettre de cibler le contenu à aborder, les lignes directrices de la Haute Autorité de Santé :

Comment dérouler l'entretien ?

- Qui est la femme enceinte ? Qui est le couple ?
- Ce que la femme vit et a vécu, ce qu'elle ressent, ce qu'elle fait
- Ce qu'elle sait et ce qu'elle croit / imagine
- Ce qu'elle veut connaître et apprendre
- Ce dont elle a envie, ce qu'elle souhaite, ce qu'elle accepte et ce qu'elle veut faire pour mener à bien cette grossesse et accueillir l'enfant dans les meilleures conditions

Vous n'êtes pas formé à l'EPP

Vous pouvez orienter vos patientes auprès d'un professionnel formé pour qu'elles puissent bénéficier de cet entretien.

Vous souhaitez vous former ou obtenir des informations :

Sur mon territoire

1

Pourquoi un entretien ?

- Obligatoire depuis le **1^{er} mai 2020**¹
- Conseillé dès le 4^{ème} mois de grossesse, il peut être réalisé à tout moment, **dès la déclaration de grossesse**.
- L'EPP est un **temps d'écoute, d'échanges et de partage d'informations**, proposé à toutes les femmes enceintes.
- **Distinct de la première consultation médicale** au cours de laquelle est ouvert le dossier de début de grossesse.
- Il s'ajoute aux consultations médicales du suivi de grossesse et **ne nécessite pas de prescription médicale**.
- Il **permet de préparer**, avec la femme enceinte ou le couple, les meilleures conditions d'accueil de leur enfant.
- **C'est un outil de prévention primaire** : vous pouvez repérer d'éventuelles difficultés, qu'elles soient somatiques, sociales ou psychiques, et orienter la femme ou le couple vers les professionnels compétents.
- À l'issue de l'entretien, vous élaborez avec la femme ou le couple une feuille de liaison, où sont notées les informations importantes pour un **accompagnement personnalisé**.
- **Cette feuille de liaison confidentielle** est remise à la femme enceinte, afin qu'elle la transmette à la maternité et/ou au professionnel de santé de son choix.

2

Pour qui et par quel professionnel ?

Pour **toutes** les femmes enceintes.
C'est un entretien individuel ou en couple.

Avec le professionnel de santé²
du choix de la femme :

- **sage-femme**
- **médecin généraliste**
- **gynécologue médical ou obstétricien**

Il peut être réalisé :

- en **cabinet libéral**
- en centre de **PMI** (protection maternelle et infantile)
- en **maternité**



3

Quelle cotation ?

L'Entretien Prénatal Précoce est **pris en charge à 100% sans avance de frais** chez les professionnels pratiquant le tiers-payant. Il est coté :

- **SF15** pour les sages-femmes
- **C2,5** pour les médecins

